

Usage professionnel !



■ Identification

Nom	FlorBac®
	Insecticide biologique
Composition	Insecticide à base de <i>Bacillus thuringiensis ssp. aizawai</i> Souche ABTS-1857
Concentration	15000 IU Trichoplusia ni/mg
Forme	Granulés à disperser dans l'eau WG
Utilisation	pour lutter contre les chenilles en cultures maraîchères, fruitières, ornementales et forestières
Stockage	température ambiante
Nr d'agr.	10514P/B
Contenu	500 g

■ Caractéristiques et mécanisme d'action

- Spores de la bactérie pathogène d'insectes (*Bacillus thuringiensis ssp. aizawai* Souche ABTS-1857) pour lutter contre les chenilles en cultures maraîchères, fruitières, ornementales et forestières
- Agit sur chaque stade larvaire.
- **Mode d'action:** par ingestion
 - Les cristaux de protéines et les endospores de la bactérie sont ingérés par les chenilles en même temps que les tissus des plantes.
 - Via décomposition enzymatique dans l'intestin les protéines se transforment en toxines, qui se fixent sur la paroi de l'intestin et le perforent.
 - Les spores envahissent la chenille et se multiplient, et provoquent sa mort.
- **Action directe:** 1 heure après le traitement, des symptômes de paralysie se manifestent et les chenilles ne se nourrissent plus.
- FlorBac® peut être appliqué jusqu'à la récolte (délai avant la récolte 0 jours).
- FlorBac® est tout à fait sélectif vis-à-vis de la faune utile (insectes et acariens), n'est pas nocif pour les bourdons. Le produit n'a pas d'effet inacceptable sur *Typhlodromus pyri*.
- Applicable en culture intégrée et biologique (Règlement CE n° 834/2007 et modifications).

■ Applications autorisées

Lisez les instructions d'utilisation avant toute utilisation. Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

LEGUMES

CULTURE	UTILISATION
Tomates (sous protection), poivrons/piments, aubergines et pepinos (sous protection)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, en particulier contre la chenille du <i>Chrysodexes (Chrysodeixes calchites)</i> et <i>Tuta absoluta</i> .
Cornichon (sous protection et en plein air), courgette/ pâtisson (sous protection et en plein air), potiron (sous protection et en plein air), melon (sous protection), maïs doux (plein air)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices
Concombre (sous protection)	
Légumes <ul style="list-style-type: none"> • <u>en plein air</u>: chou brocoli, chou-navet, rutabaga, chou-rave, chou-fleur (blanc et vert), choux pommés, (blanc, rouge, chou cabus, chou de Savoie), chou de Bruxelles, chou frisé (chou palmier), chou chinois, pakchoï et pakchoï en rosette et komatsuna, navet, mâche, laitues, roquette, endives, radicchio rosso, pain de sucre, cresson aliénois, cresson de fontaine, jeunes pousses (récoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles), épinard, bette, culture de racines de witloof, pois récoltés secs (sans cosse), petits pois (sans cosse), pois verts (avec cosse) (mange-tout), pois fourragers récoltés secs, fèves et fêveroles (récoltées fraîches, sans cosse), haricots verts (récoltés frais, avec cosse), asperge, fenouil, poireau (champ de production), rhubarbe, céleri à côtes (blanc et vert), betteraves rouges, carottes, céleri-raves, panais, radis, radis noir et radis rave, raifort, scorsonère, topinambours, radis, radis noir et radis • <u>sous protection</u>: chou-fleur (blanc et vert), chou chinois, pakchoï et pakchoï en rosette et komatsuna, navet, mâche, laitues, roquette, endives, radicchio rosso, pain de sucre, cresson aliénois, cresson de fontaine, jeunes pousses (récoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles), épinard, bette, haricots verts (récoltés frais, avec cosse), asperge, fenouil, poireau (champ de production), rhubarbe, céleri à côtes (blanc et vert), radis, radis noir et radis rave, oignon de printemps 	
Fines herbes <ul style="list-style-type: none"> • <u>consommation des feuilles et/ou tiges (en plein air et sous protection)</u>: basilic, sauge officinale, menthe, marjolaine/ origan, thym, persil, ciboulette, cerfeuil, céleri à couper, pourpier, valériane, oseille, mélisse, coriandre, aneth, livèche, romarin, laurier, estragon, bourrache commune • <u>consommation des racines (en plein air)</u>: angélique, persil à grosse racine • <u>consommation des feuilles et/ou tiges (en plein air)</u>: angélique 	

Appliquer dès la constatation des premières morsures. En cas de forte infestation, retraiter après 10 jours.

Délai avant récolte: 0 jour

Dose: 0,75 - 1 kg/ha

tomates (sous protection), poivrons/piments, aubergines et pepinos (sous protection) :

0,75 - 1 kg/ha de haie verticale

concombre: 0,75 - 1 kg/ha haie verticale

Zone tampon minimale de 1 mètre avec technique classique en plein air

FRUIT

CULTURE	UTILISATION
Pommiers, poiriers (en plein air)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, le carpocapse des pommes et des poires au stade larvaire (<i>Carpocapsa pomonella</i> (<i>Cydia pomonella</i>)), les hyponomeutes au stade larvaire (<i>Yponomeutidae</i>), le bombyx au stade larvaire (<i>Lymantriidae</i>), la cheimatobie brumeuse, phalène défeuillante au stade larvaire (<i>Geometridae</i>)
Cerisiers, griottiers, pruniers (en plein air)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, les hyponomeutes au stade larvaire (<i>Yponomeutidae</i>), le bombyx au stade larvaire (<i>Lymantriidae</i>), la cheimatobie brumeuse, phalène défeuillante au stade larvaire (<i>Geometridae</i>)
Fraisiers (en plein air et sous protection)	
Vigne (raisins de table) (sous protection et en plein air), vigne (pour production de vin) (en plein air)	
Groseilliers (blancs, rouges, cassis), myrtilles, airelles rouges/airelles, canneberges, groseilliers à maquereau et hybrides, framboisiers, mûres (ronces) (en plein air et sous protection)	
Kiwai (kiwi de Sibérie) (en plein air et sous protection)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices

Appliquer dès la constatation des premières morsures. En cas de forte infestation, retraiter après 10 jours.

Délai avant récolte: 0 jour

Dose: 0,75 - 1 kg/ha haies

arbres à basses tiges: 0,75 - 1 kg/ ha de haie

arbres à hautes tiges: 75 - 100 g/100 L d'eau

raisins de table (sous protection): utiliser une dose de 75 - 100 g/100 L d'eau

Zone tampon minimale de 3 mètres avec technique classique en plein air

PLANTES ORNEMENTALES

CULTURE	UTILISATION
Cultures ornementales (non destinées à la consommation) (sous protection et en plein air)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, les hyponomeutes au stade larvaire (<i>Yponomeutidae</i>), le bombyx au stade larvaire (<i>Lymantriidae</i>), la cheimatobie brumeuse, phalène défeuillante au stade larvaire (<i>Geometridae</i>), pyrale du buis au stade larvaire (<i>Cydalima perspectalis</i>)
Peuplement forestier (en plein air)	Pour lutter contre les chenilles défoliatrices, les hyponomeutes au stade larvaire (<i>Yponomeutidae</i>), le bombyx au stade larvaire (<i>Lymantriidae</i>)

Appliquer dès la constatation des premières morsures. En cas de forte infestation, retraiter après 10 jours..

Dose: 75 - 100 g/100 L d'eau

Zone tampon minimale de 3 mètres avec technique classique en plein air



DCM FlorBac®

Insecticide biologique

Préparation de la bouillie:

Remplir la cuve à 1/2 d'eau.
Ajouter le produit, mélanger et compléter le volume de la cuve.
Appliquer simplement par pulvérisation.

Quand appliquer?

Appliquer dès la constatation des premières morsures. En cas de forte infestation, retraiter après 10 jours.
Ce traitement combat également les petites larves, fraîchement écloses.
Le produit agit sur chaque stade larvaire, quoique les jeunes stades de différents types de chenilles soient plus sensibles.

Comment appliquer?

Pulvériser suffisamment de bouillie pour assurer une bonne couverture du feuillage.
Bien mouiller les parties inférieures et supérieures des feuilles.
Utiliser suffisamment d'eau. Pour une culture de plein champ, utiliser 1000 L d'eau/ha.

Il est conseillé d'appliquer FlorBac® en soirée, afin d'éviter la dégradation de l'agent actif par les rayons UV.

Retraiter pour toucher les parties vertes nouvellement formées et retraiter après une pluie.

Sélectivité

Le FlorBac® n'a pas causé de réactions de phytotoxicité sur les variétés courantes de tomates, concombres et poivrons. Le FlorBac® est également sélectif pour les variétés de laitues et de choux testées. Pour les nouvelles variétés, il est recommandé de faire un test de sélectivité avant de commencer le traitement. Cultures ornementales, plantes aromatiques et jeunes pousses: pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Cette dose peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible ou lors de l'utilisation de produits en mélange. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte. Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.

■ Stockage

Conserver à température ambiante. Conservation: 3 années.
Conserver non ouvert dans l'emballage original, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

■ Compatibilité

En cas de mélange avec d'autres produits phyto, laisser d'abord dissoudre le granulé (WG) dans l'eau de la cuve. Ajouter ensuite les autres produits (d'abord les poudres et ensuite les liquides) à la bouillie de pulvérisation. Le FlorBac® est compatible avec les insecticides, acaricides et fongicides utilisés couramment en cultures maraîchères. Toujours ajouter les engrais foliaires en dernier lieu. Ne pas mélanger le FlorBac® avec des engrais liquides. Veuillez contacter votre distributeur pour plus d'informations sur la compatibilité du produit et période d'attente.

■ Emballage

pot de 500 g – 24 pots/emballage (= 12 kg)